

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTÉRIMAIRE

Information importante à l'intention de l'Association dentaire canadienne et des associations dentaires provinciales

Janvier 2011

Objet : Approbations préalables du PFSI pour soins dentaires accordées avant le 17 janvier 2011

À compter du 17 janvier 2011, Croix Bleue Medavie administrera partout au Canada le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), programme financé par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Elle effectuera le traitement de toutes les demandes de règlement soumises par les différents fournisseurs et établissements de soins de santé approuvés qui offrent des services qui sont nécessaires sur le plan médical aux clients admissibles du PFSI pour le compte de CIC.

Pour faciliter la transition du PFSI à Croix Bleue Medavie, les approbations préalables du PFSI reçues par Funds Administrative Services Inc. avant le 17 janvier 2011 **doivent** accompagner les demandes de règlement correspondantes lorsqu'elles sont soumises à Croix Bleue Medavie.

Veillez aussi prendre note que les demandes de règlement du PFSI pourront être soumises à Croix Bleue Medavie à compter du **17 janvier 2011**.

